

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 septembre 2023 à 19h00

Etaient présents : ARNOUITS J.P. – DEKEISTER C – DELFORGE M – DRIEUX D – LUCHET S – PACCOU N – PACCOU V – RYCKOORT J – SAMYN M – VERHILLE H

Absents excusés : BECK B – DEWYNTER K – EVRARD P – LEVISSE P – SONNEVILLE V

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Point dépenses/recettes
- Décision modificative
- RODP
- CLECT
- Nomenclature comptable
- SIECF
- Marais audomarois (UNESCO)
- SIDEN-SIAN
- Référent déontologue
- Aménagement terrain aux 5 rues
- Cabinet médical
- Béguinage
- Personnel communal
- Accueil du mercredi
- Retour des commissions
- Divers

- **Secrétaire de séance**

Madame Catherine DEKEITER est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Point dépenses/recettes**

Madame Catherine DEKEISTER fait le point des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement au 31 août 2023.

Les dépenses de fonctionnement représentent 54% du budget prévu, les recettes représentent 48% du budget prévu. Concernant l'investissement, les dépenses s'élèvent à 6% des prévisions, les recettes s'élèvent à 41% des prévisions.

- **Décision modificative**

Conformément à la demande du Service de Gestion Comptable de Dunkerque, il convient d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative portant sur divers virements comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 Dépenses imprévues	9 827.41	- 6 465.18	3 362.23
021 Virement de la section de fonctionnement	0	+6 465.18	6 465.18
023 Virement de la section d'investissement	0	+6 465.18	6 465.18

- **RODP**

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret à savoir, pour 2023 :

Domaine public routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m ²) <i>(cabines téléphoniques, sous répartiteur)</i>
	Souterrain	Aérien	
2023	46.95	62.60	31.30

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Domaine public non routier communal

Année	ARTERES (en €/km)		Autres (en €/m ²) <i>(cabines téléphoniques, sous répartiteur)</i>
	Souterrain	Aérien	
2023	1 564.90	1 564.90	1 017.19

A noter que le montant pour les installation radioélectriques (antenne de téléphonie mobile) n'est pas plafonné.

RODP chantiers provisoires électricité (commune inférieure à 2 000 habitants) : 23 €

RODP ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune inférieure à 2 000 habitants) : 234 €

RODP canalisations de gaz et RODP pour chantier, pour l'année 2021 : 1 145 €, pour l'année 2022 : 255 €

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

- **CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 8 juin 2023. A l'issue de cette commission un rapport a été rendu. Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal ce rapport.

Après discussion, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du rapport et les conclusions du CLECT du 8 juin 2023.

- **Nomenclature comptable**

A compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature comptable va évoluer vers la M57 (actuellement M14).

Après avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal souhaite que la comptabilité de la commune évolue vers la nomenclature M57 simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **SIECF**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIECF concernant une modification des statuts du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SIECF, approuve les nouvelles compétences.

Le SIECF deviendra le Territoire d'Energie Flandre.

Monsieur le Maire informe que la commune des Moeres souhaite se retirer du SIECF.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable

La commune adhère au groupement d'achat pour les énergies. Le marché d'achats groupés prendra fin le 31/12/2024.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion au groupement d'achats pour le prochain marché.

- **Marais audomarois (UNESCO)**

Une réunion d'information a eu lieu le 19 juin dernier concernant la réserve de biosphère du Marais Audomarois – Aa – Hem – Flandre.

Après discussion, le conseil municipal délibère les points suivants :

- Prend acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux

- Se prononce favorablement pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois- Aa – Hem – Flandre » du programme MAB de l'UNESCO

- Délibère favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » pour assurer l'animation nécessaire à la vie d'un tel label pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international
Soutenir les démarches d'échanges et de partenariats internationaux menées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et valider la mise en place d'un observatoire de suivi à long terme de la qualité environnementale et patrimoniale du marais audomarois

- Soutient la démarche engagée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale, coordinateur de la Réserve de biosphère du Marais Audomarois- Aa – hem – Flandre

- **SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIDEN-SIAN concernant de nouvelles adhésions.

Après délibération, le conseil municipal approuve ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

- **Référent déontologue**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Jean GREBERT a été désigné référent déontologue pour les communes de la CCHF, suite au conseil communautaire du 27 juin dernier.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette décision et valide ce choix pour notre propre municipalité.

- **Aménagement terrain aux 5 rues**

Monsieur ARNOUITS informe le conseil municipal qu'un riverain se plaint de la poussière générée par le dépôt des 5 rues car des véhicules traversent sur ce parking.

Les membres du conseil municipal proposent de mettre des enrochements le long de la route de Watten en laissant l'accès au dépôt pour les agriculteurs par le chemin des Lièvres.

La décision finale sera prise en fonction du coût de cet aménagement.

- **Cabinet médical**

Depuis le 1^{er} septembre, la commune est propriétaire du cabinet médical.

Les membres du conseil municipal décident d'accorder la gratuité des loyers aux médecins qui seraient intéressés durant la première année.

Une visite du cabinet médical est proposée aux membres du conseil municipal le samedi 23 septembre à 12h00.

- **Béguinage**

Le permis de construire pour le béguinage a été déposé le 27 juillet 2023.

- **Personnel communal**

Madame DEVALCKENAERE souhaite diminuer son temps de travail. Actuellement à 26h par semaine, elle souhaite faire 13 heures hebdomadaires.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable. Ceci implique de supprimer le poste d'adjoint technique à 26 heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à 13 heures hebdomadaires.

Madame LOONIS est actuellement en CDD depuis le 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2023. Dans le cadre de son évolution de poste vers un CDI, une annonce sera publiée sur la bourse à l'emploi pour une vacation du poste.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

- **Accueil du mercredi**

L'accueil du mercredi a débuté mercredi dernier.

Pour le moment, la prestation de Proxi Services présente un certain nombre de défauts. La distribution des flyers d'information n'a pas été faite dans toutes les boîtes aux lettres des 4 communes. La plateforme d'inscription pose des problèmes de fiabilité. Monsieur le Maire reçoit le Président de Proxi Services le mardi 12 septembre pour rectifier rapidement ces dysfonctionnements.

- **Retour des commissions**

Maisons fleuries : Nelly PACCOU propose d'offrir cette année aux participants des bulbes de fleurs.

Elle informe les membres du conseil municipal que le jury a transmis le classement du concours des maisons fleuries. La commission propose l'attribution de bons d'achats aux lauréats (comme les années précédentes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission et accepte le montant des bons d'achats attribués aux lauréats.

Médaillés du travail : 2 récipiendaires recevront leurs médailles le dimanche 1^{er} octobre.

Banquet des aînés : la réunion de la commission aura lieu le jeudi 28 septembre à 19h00 à la mairie.

